



# Commission Locale de l'Eau



Mercredi 25 février 2009

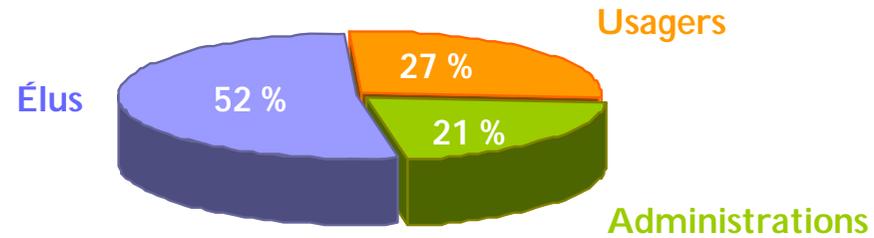




# Ordre du jour :

1. **Accueil des nouveaux membres de la CLE**
2. **Points d'information :**
  - 2.1 **Etat d'avancement du SAGE Ardèche**
  - 2.2 **Présentation et rendu des études validées du SAGE**
  - 2.3 **Récapitulatif financier 2004-2008**
3. **Points soumis à décision de la CLE :**
  - 3.1 **Modification du règlement intérieur de la CLE**
  - 3.2 **Désignation au bureau de la CLE**
  - 3.3 **Composition de la commission InterSAGE**
  - 3.4 **Présentation et validation du bilan annuel 2008**
  - 3.5 **Perspectives pour la mise en œuvre du SAGE**
4. **Points soumis à avis de la commission suivi du contrat de rivière Ardèche**
  - 4.1 **Etat d'avancement du contrat de rivière**
  - 4.2 **Financement du traitement tertiaire de nouvelles STEP > 15 000 EqHab**
5. **Calendrier**
6. **Questions diverses**

# 1. Accueil des nouveaux membres



La Commission Locale de l'Eau (CLE):  
instance de décision de la politique de l'eau



**Animation et concertation**



**Expertise**

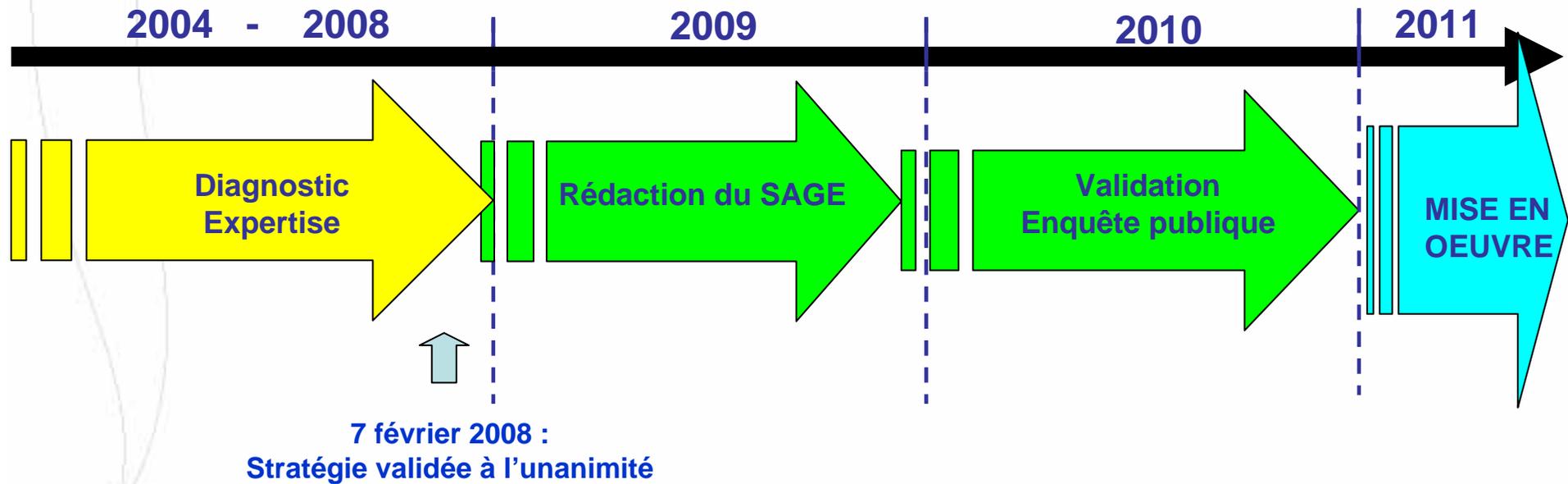


**Rédaction du SAGE**

**Un opérateur :**  
Aujourd'hui le Syndicat Ardèche Claire



# Etat d'avancement du SAGE et présentation des études





# Du diagnostic à la stratégie : le constat



## Des extrêmes hydrologiques

- En crue elle double le débit du Rhône,
- A l'étiage, proche du débit d'une source...



## Des milieux adaptés au contexte méditerranéen mais...

- Une forte pression sur la biodiversité
- Un bon état écologique non garanti partout



## Des usages variés et historiques

- Afflux touristique en été
- Pression sur la ressource et pression foncière
- Sécheresse / inondation : deux risques omniprésents



# Du diagnostic à la stratégie : l'expertise

Période de réalisation : 2006-2008

Coût : 478 949,63 €

## -Thématique quantité

- Plan de Gestion des Etiages (PGE)
- Schéma de gestion du risque crue et des phénomènes d'inondation

## -Thématique qualité :

- Schéma de gestion du transport solide et des espaces de mobilité

## -Thématique usages :

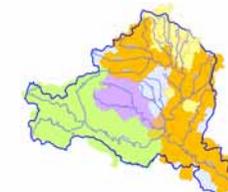
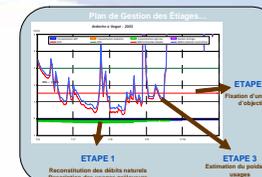
- Schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs

## -Thématique structuration :

- Etude structuration des collectivités du bassin versant de l'Ardèche

## -Thématiques transversales :

- Etude socio-économique du SAGE Ardèche



Note de synthèse des produits de sortie des études : cf. dossier de séance

# De la stratégie à la rédaction du SAGE : le cap est donné

## 17 orientations stratégiques et 46 dispositions



### Qualité : Stopper la dégradation des milieux aquatiques et reconquérir la qualité des eaux

- En préservant les espaces nécessaires au bon fonctionnement des rivières et source de leur richesse environnementale :**
  - protection des zones refuges de biodiversité (réseau des 11 sites Natura 2000, 2 000 ha d'espaces d'expansion de crues à préserver, zones humides en cours d'eau de site de bassin versant) ;
  - restauration des zones de circulation et d'échange pour les espèces (aménagements) ;
  - entretien des ripisylves et restauration de la libre circulation des poissons ;
  - respect de l'espace de fonctionnement et de l'espace de décharge des rivières (4 000 ha).
- En gagnant le combat contre l'eutrophisation des cours d'eau :**
  - amélioration des performances des stations d'épuration sur les zones urbanisées d'Arles, de Jonquières et des Vaux pour réduire les rejets d'azote et de phosphore dans les rivières.
- En inscrivant nos actions dans la durée :**
  - objectif de bon état écologique en 2015 pour 50% des cours d'eau (selon l'état de nos obligations en cours d'eau de l'ensemble du bassin versant, actuellement en bon état) ;
  - objectif de bon état écologique reporté à 2015 pour 10 rivières de rivière artificialisées dégradées (l'Ardèche dans le Bassin d'Arles et le système vallé, le Basson sud, le Chassan sud, le Chassan nord, l'Arzon nord, l'Arzon-Oudégnis, la ligne, le Grosven, les Puybères et le système de Moutis).

### Quantité - étiages : Doter le bassin versant d'un outil pour le partage de la ressource

- En fixant des objectifs de niveaux d'eau qui garantissent une quantité suffisante à la fois pour les milieux et les usages :**
  - définition de séries d'étiages en 7 points stratégiques du bassin versant :
    - 1 point sur l'Arèche ; 2 sur le Chassan ; 3 sur le Basson et 7 points sur l'Ardèche ;
 Ces niveaux permettent la préservation des milieux et la satisfaction des usages avec une probabilité de 95% chaque année.
  - En anticipant les situations de crise par une gestion collective au quotidien :**
    - création d'un plan de suivi des étiages (appuyé sur un réseau de 7 stations de mesure) (sites retenus sur plan et sur ligne de débit d'étiage) ;
    - tenue d'un tableau de bord de la ressource étiage par tous les acteurs concernés ;
    - programmation des mesures de restriction perçues par une gestion au septuagésime.
  - En agissant pour réduire la vulnérabilité des usages au manque d'eau :**
    - en priorité sur les territoires en déficit de ressource :
      - zone bassin Basson-Oudégnis et zone bassin Arzon-Chassan ;
    - réduction des fuites sur les réseaux d'adduction d'eau ;
    - interconnexion avec les pays riverains Ardèche et Chassan et mobilisation des réserves souterraines.

### Quantité - crues : Agir en prévention, seule réponse pertinente face aux risques d'inondations

- En n'aggravant pas la violence naturelle des crues :**
  - préservation de 300 ha de Zones d'Expansion de Crues, essentielles pour permettre à la rivière d'absorber l'énergie de l'eau ;
  - retour de la Basse d'Arles, Basson, de Chassan, des Chassan et confluent avec l'Ardèche, confluent Arles-Ardèche ;
  - entretien de la végétation de bord des cours d'eau et des berges, maintien de la stabilité des bancs de graviers, dans le cadre de programmes pluriannuels d'entretien des rivières ;
  - compensation de l'imperméabilisation des sols par la mise en place de techniques alternatives.
- En n'augmentant pas l'exposition aux risques pour les personnes et les biens :**
  - renforcement des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ;
  - culture classique des risques, sensibilisation et mise en cohérence les systèmes de prévision, d'alerte et de gestion de crise au niveau local.

### Usages : Donner un cadre pour l'aménagement durable du territoire

- En réduisant l'impact des loisirs sur la rivière tout en proposant des services publics de qualité :**
  - élaboration d'une architecture cohérente de sites publics pour les loisirs aquatiques (15 sites répartis sur l'ensemble du bassin versant, dont 18 sites de baignade et 6 parcours de canot-tourisme) ;
  - accélération des aménagements et de la gestion des sites qui seront assurés par les collectivités (publics et associatifs) des sites, information et accueil de visiteurs, qualité sanitaire des eaux de baignade ;

### En accompagnant la mise en cohérence de l'aménagement du territoire avec les enjeux de l'eau

- orientation des choix de développement et des projets d'urbanisme en fonction des quantités d'eau véritablement disponibles et de l'impact des aménagements sur les milieux naturels ;
- mise en place d'un schéma directeur pour l'alimentation en eau potable à l'échelle du bassin versant ;
- site à l'émergence d'un outil de cohésion territoriale sur la partie médiane et sud du bassin versant ;

### Intégrer l'eau "interne" (eaux souterraines) dans les règles d'urbanisme pour la prévention des inondations (en complémentaires pour l'entretien des sols en zone agricole, travaux favorables pour la reconstitution d'actuels lors des zones agricoles, maintien des effets de ruissellement urbain et agricole) ;

- mise en adéquation des conditions de financement de la politique de l'eau et du développement des territoires (implication de la loi de l'eau, utilisation appropriée, prise en compte des effets cumulés de l'urbanisme).

### Patrimoine commun : Retrouver une culture commune de l'eau, entre Cévennes et Méditerranée

- En réapprenant le fonctionnement naturel de nos cours d'eau :**
  - compréhension des phénomènes de crues violentes et de sécheresses en climat méditerranéen ;
  - compréhension de la dynamique naturelle qui permet aux milieux aquatiques de dégrader une partie des pollutions et de réguler les extrêmes hydrologiques ;
  - connaissance des espèces locales et de leurs adaptations à la vie dans nos rivières.

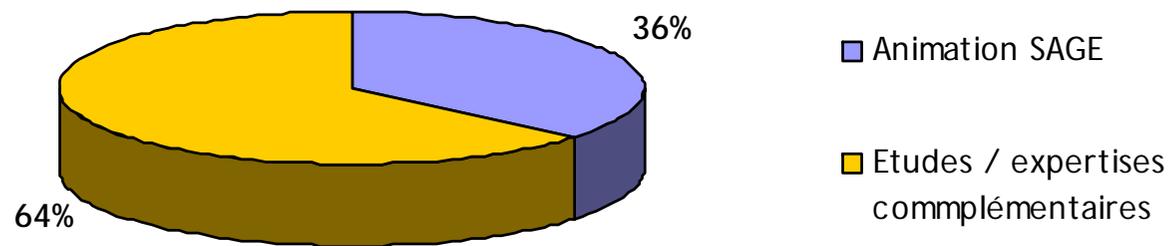
### En se ré-appropriant les savoirs ancestraux, et en anticipant les changements de demain :

- adoption de comportements et d'habitudes favorables en eau ;
- mise en place de techniques et de pratiques adaptées aux étiages (ex : récupération des eaux de pluie, choix de cultures plus gourmandes en eau adaptées pour les sites agricoles) ;
- entretien de la mémoire des savoirs et de leur application pour une meilleure conscience du risque ;
- aménagement d'une expertise de bassin versant pour anticiper et préparer l'adaptation aux changements climatiques globaux.

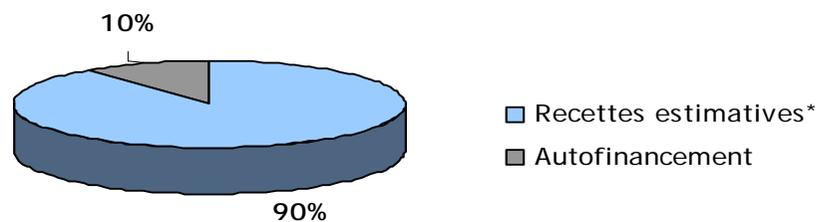
Lettre du SAGE spéciale stratégie : cf. dossier de séance

## 2.3 Récapitulatif financier 2004-2008

Bilan global des dépenses 2004-2008 : 748 308 €



Prise en charge des dépenses



Participation des communes : 89 746 €





## 3.1 Modification du règlement intérieur

-Modifications des règles de fonctionnement de la CLE (application du décret du 10/08/07) :

-**Suppression partielle des suppléants (reste 8 suppléants)**

-**Possibilité pour un membre absent de donner mandat à une personne du même collège (48 membres peuvent donner mandat)**

-Intégration de la nouvelle forme que doit prendre un SAGE (PAGD + règlement)

-Création de commissions de suivi des contrats de milieux

-**Modification des règles de composition du bureau et de la commission InterSAGE**

Point soumis à décision :

**Validation du projet de règlement intérieur modifié en application du décret 2007-1213 du 10 août 2007**



## 3.2 Désignation au bureau de la CLE

Proposition du Président de la CLE :

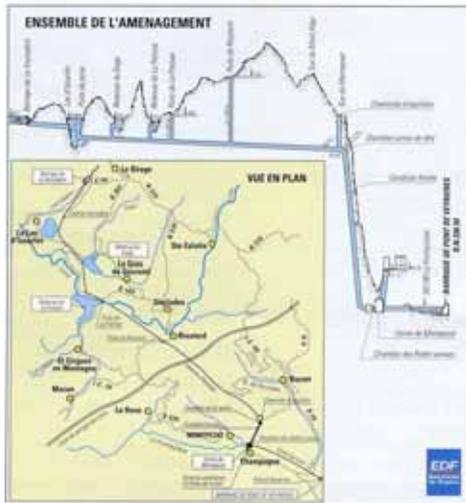


Collège des élus :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pascal BONNETAIN, Président de la CLE</li><li>- Jean PASCAL, Président du SEBA</li><li>- Jean Pierre CONSTANT, conseiller général Ardèche</li><li>- Daniel TESTON, VP Ardèche Claire</li><li>- Roland. VINCENT, Maire d'Aiguèze</li><li>- Jean DELESCURE, conseiller général Lozère</li><li>- <del>B. BONIN</del> Conseil général de l'Ardèche</li><li>- <del>Y. CHASTAN</del> René UGHETTO, SDEA</li><li>- <del>E. GANIVET</del> Geneviève LAURENT, Maire de Vogüé</li><li>- <del>C. BURTON</del> Claude BENAHMED, Maire de Vallon Pont d'Arc</li><li>- <del>J. GUILLAUMON</del> Luc PERRIER, Président Sy. Beaume Drobie</li><li>- Christine MALFOY, Saint Martin d'Ardèche</li></ul>	
Collège des usagers :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche</li><li>- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche</li><li>- Fédération de Pêche de l'Ardèche</li><li>- Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Ardèche</li><li>- <del>ASA riverains St Julien de Peyrolas</del> CRPF</li><li>- EDF</li></ul>	
Collège des administrations	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Agence de l'eau RM</li><li>- DIREN</li><li>- Mission Inter Service de l'Eau de l'Ardèche</li></ul>	

## 3.3 Composition de la commission interSAGE



Proposition du Président de la CLE :



Commission interSAGE
Collège des élus : 3 membres à désigner
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pascal BONNETAIN, Président de la CLE</li><li>- Jean PASCAL, Président du SEBA</li><li>- Michel MATHIEU — Jacques GENEST, maire de Coucouron</li><li>- Yves CHASTAN — René UGHETTO, SDEA</li><li>- Bernard BONIN — Conseil général de l'Ardèche</li></ul>
Collège des usagers
<ul style="list-style-type: none"><li>- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche</li><li>- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche</li><li>- EDF</li></ul>
Collège des administrations :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mission Inter Service de l'Eau de l'Ardèche</li></ul>

## 3.4 Bilan des travaux de l'année 2008



### État d'avancement du SAGE :

Validation de la stratégie

### Événements et communication de l'année 2008 :

Journée mondiale de l'eau,  
Semaine du développement durable,  
Soirées débat DCE

### Structuration du territoire

Création syndicat d'étude du Chassezac  
Etude opportunité Beaume Drobie  
Elargissement du Syndicat Mixte Ardèche Claire

### Bilan financier



Point soumis à décision :

**Validation du bilan annuel 2008**



## 3.5 Perspectives pour la mise en œuvre du SAGE

Syndicat d'étude sur le Chassezac en cours de création

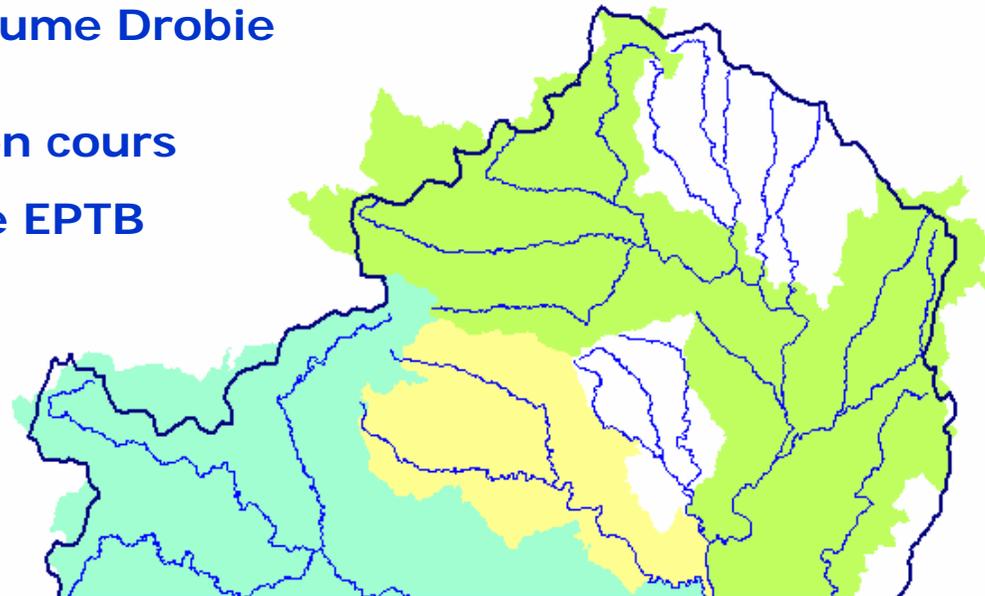


Étude d'opportunité sur Beaume Drobie



Contrat de rivière Ardèche en cours

Demande de reconnaissance EPTB  
du Syndicat Ardèche Claire



**Point soumis à décision :**

**Création et validation de la composition de trois commissions de la CLE chargées du suivi des procédures en cours ou à venir sur les territoires :**

- Ardèche et affluents
- Beaume Drobie
- Chassezac

### 3. Points soumis à décision de la CLE



## 3.5 Perspectives pour la mise en œuvre du SAGE

Proposition du Président de la CLE de composition de ces commissions :

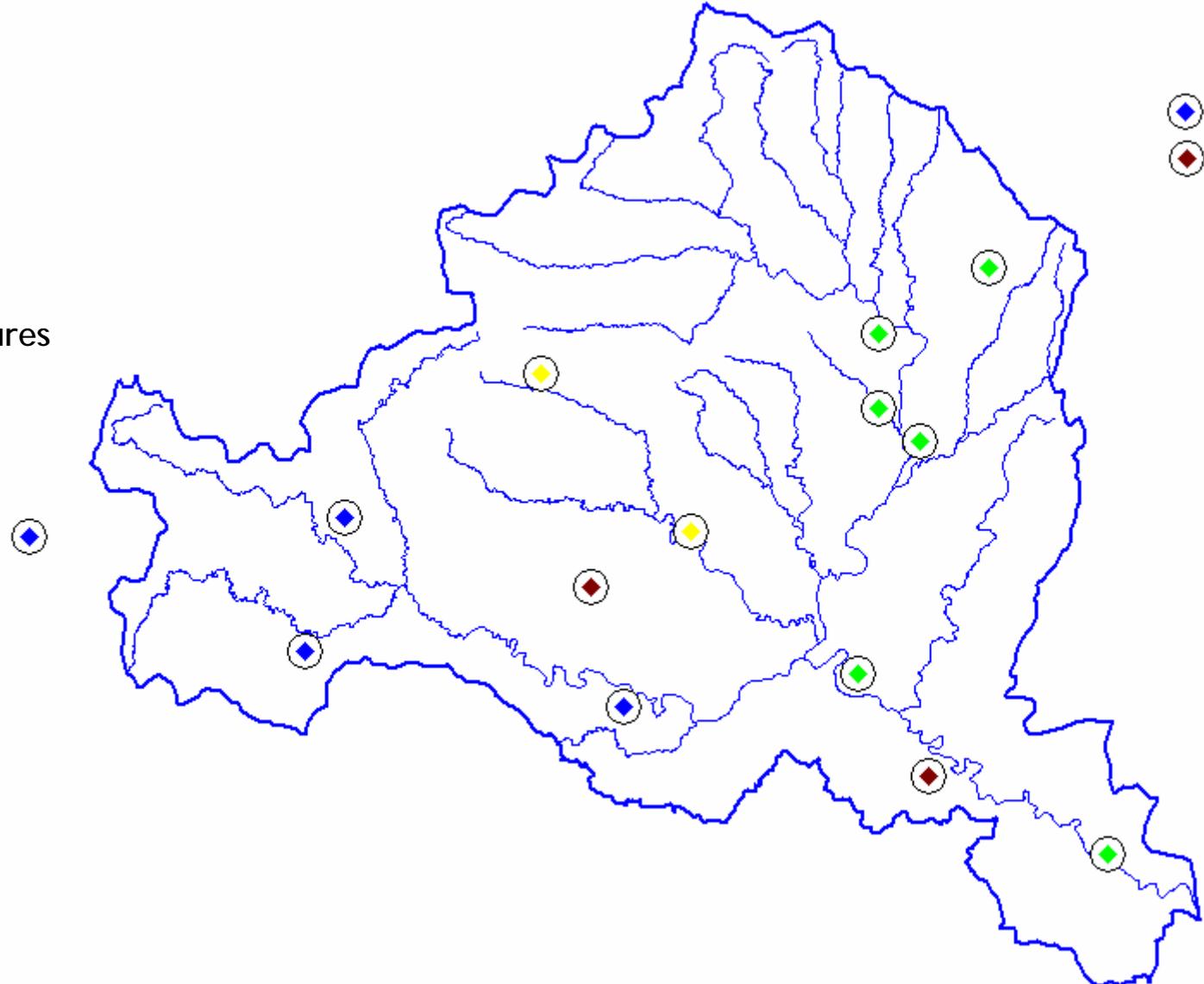
Contrat Ardèche et affluents amont	Contrat Chassezac	Contrat Beaume Drobie
Collège des élus :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- P. BONNETAIN, Président de la CLE</li> <li>- J. PASCAL, Président du SEBA</li> <li>- G. LAURENT, Vogüé</li> <li>- M. GILLY, Cdc Berg et Coiron</li> <li>- J.P. CONSTANT, CG07</li> <li>- C.MALFOY, St Martin d'Ardèche</li> <li>- M. CHAZE, St Sernin</li> <li>- C. BENAHMED, Vallon Pont d'Arc</li> <li>- CG07</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P. BONNETAIN, Président CLE</li> <li>- J. PASCAL, Président du SEBA</li> <li>- R. UGHETTO, SDEA</li> <li>- J. M. ROUX, les Vans</li> <li>- G. LANDRIEUX, Prévençères</li> <li>- R. CAUSSE, Pourcharesses,</li> <li>- J. DELESCURE, CG48</li> <li>- CG07</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P. BONNETAIN, Président CLE</li> <li>- L. PERRIER, Sy.Beaume Drobie</li> <li>- J. PASCAL, SEBA</li> <li>- R. ALLAMEL, Vernon</li> <li>- CG07</li> </ul>
Collège des usagers		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- C. D. de Canoë Kayak de l'Ardèche</li> <li>- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche</li> <li>- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche</li> <li>- Fédération de pêche de l'Ardèche</li> <li>- EDF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre d'Agriculture Ardèche</li> <li>- Chambre d'Agriculture Lozère</li> <li>- Fédération de pêche Ardèche</li> <li>- Fédération de pêche Lozère</li> <li>- EDF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre d'Agriculture Ardèche</li> <li>- Fédération de pêche Ardèche</li> </ul>
Collège des administrations		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- MISE Ardèche</li> <li>- Agence de l'Eau</li> <li>- DIREN Rhône Alpes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MISE Ardèche ou Lozère</li> <li>- Agence de l'Eau</li> <li>- DIREN Rhône Alpes</li> <li>- Parc National des Cévennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MISE Ardèche</li> <li>- Agence de l'Eau</li> <li>- DIREN Rhône Alpes</li> </ul>



## 3.5 Perspectives pour la mise en œuvre du SAGE

Membres élus des commissions de suivi des procédures :

- ◆ Ardèche
- ◆ Chassezac
- ◆ Beaume
- ◆ Toutes procédures



## 4.1 Contrat de rivière : bilan 2007-2008

39 opérations - 16 maîtres d'ouvrage

- Volet A : 13 opérations
- Volets B : 22 opérations
- Volet C : 4 opérations

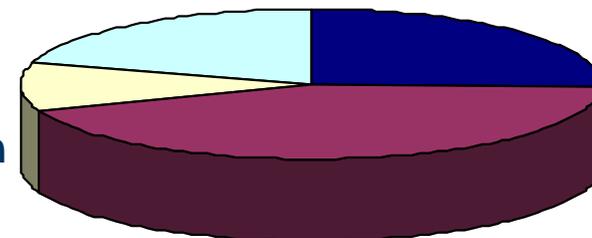
Montant total de ces opérations : 6 495 914 €  
*dont Priorités 1 : 5 752 300 €*

**8 opérations non  
entamées soit 21%**

**10 opérations  
terminées  
soit 26%**

**3 opérations en  
attente soit 7%**

**18 opérations en  
cours soit 46%**



L'eau au cœur  
du bassin versant de l'Ardèche



Contrat de Rivière  
**ARDÈCHE ET  
AFFLUENTS D'AMONT**

Dossier définitif  
2007



Rhône-Alpes





4. Points soumis à avis  
de la Commission Suivi du Contrat de rivière Ardèche

## 4.2 Financement du traitement tertiaire des nouvelles STEP > 15000 EqH

Qualité des 3 masses d'eau conditionnée par l'amélioration du traitement des STEP et l'équipement en traitement tertiaire

419 : boucle Aubenas

411a et 411b : moyenne et basse vallée Ardèche

2 STEP concernées :

STEP intercommunale d'Aubenas

STEP de Vallon Pont d'Arc



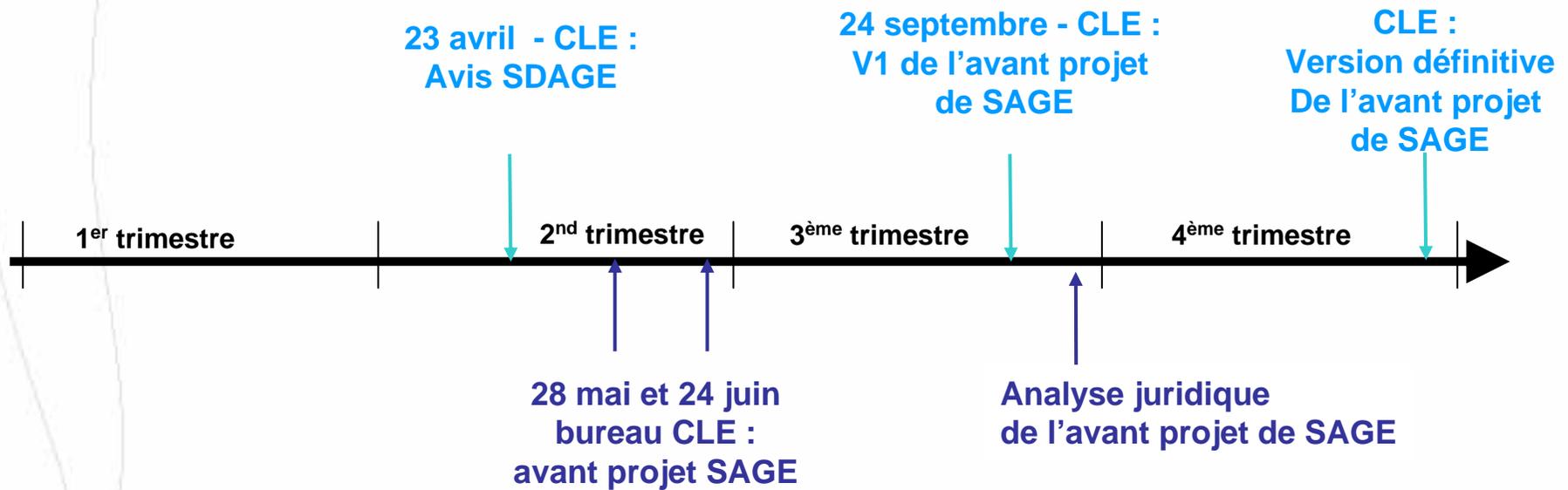
Point soumis à avis de la Commission de suivi du Contrat de rivière Ardèche :

**Validation du caractère prioritaire de réalisation du traitement tertiaire de ces 2 stations**

**Validation du principe d'affectation d'une bonification financière**



## 5. Planning année 2009





## 6. Questions diverses

**Etat d'avancement du SAGE Loire amont – préparation d'une commission InterSAGE**

**Janvier 2009 : diagnostic validé par la CLE**

**Proposition de dates - commission InterSAGE :**

**mardi 31 mars matin ou après midi**

**jeudi 2 avril : matin ou après midi**

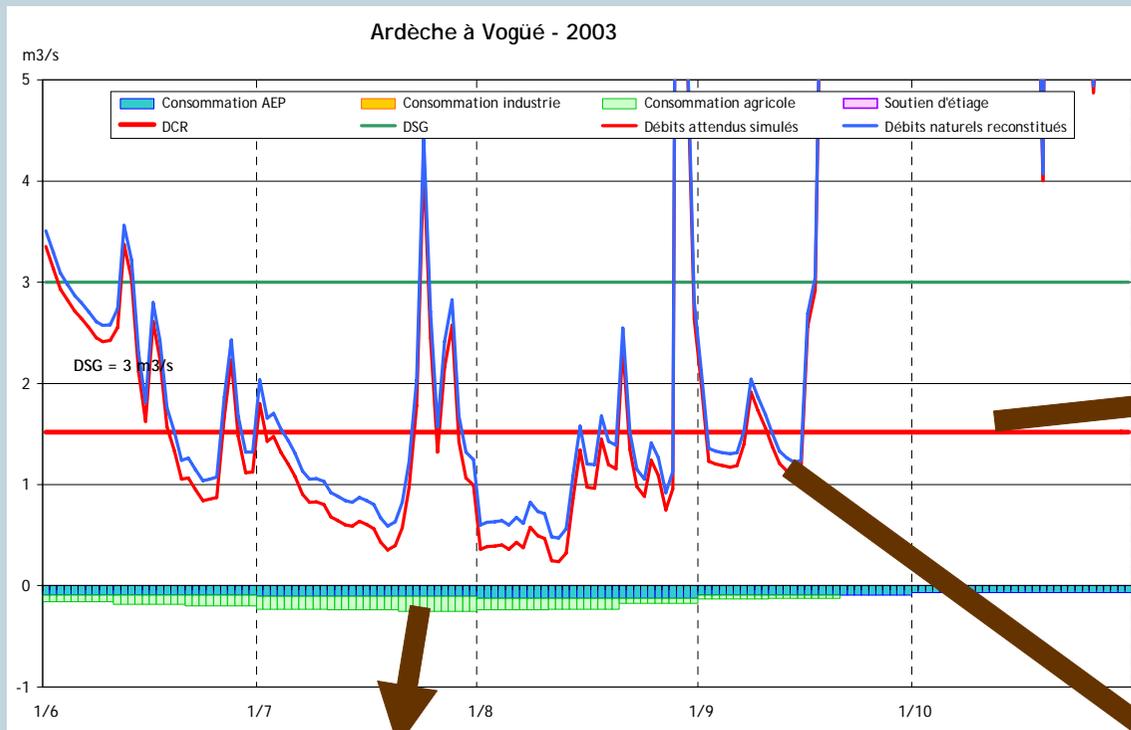
**vendredi 3 avril : matin**

**Demande d'avis sur l'augmentation du prélèvement dans la Claduègne pour alimentation en eau potable**



# Préserver les milieux en gérant les étiages

## Plan de Gestion des Étiages...



### ETAPE 1

Reconstitution des débits naturels  
Description des usages préleveurs

### ETAPE 2

Fixation d'un débit  
d'objectif

### ETAPE 3

Estimation du poids des  
usages





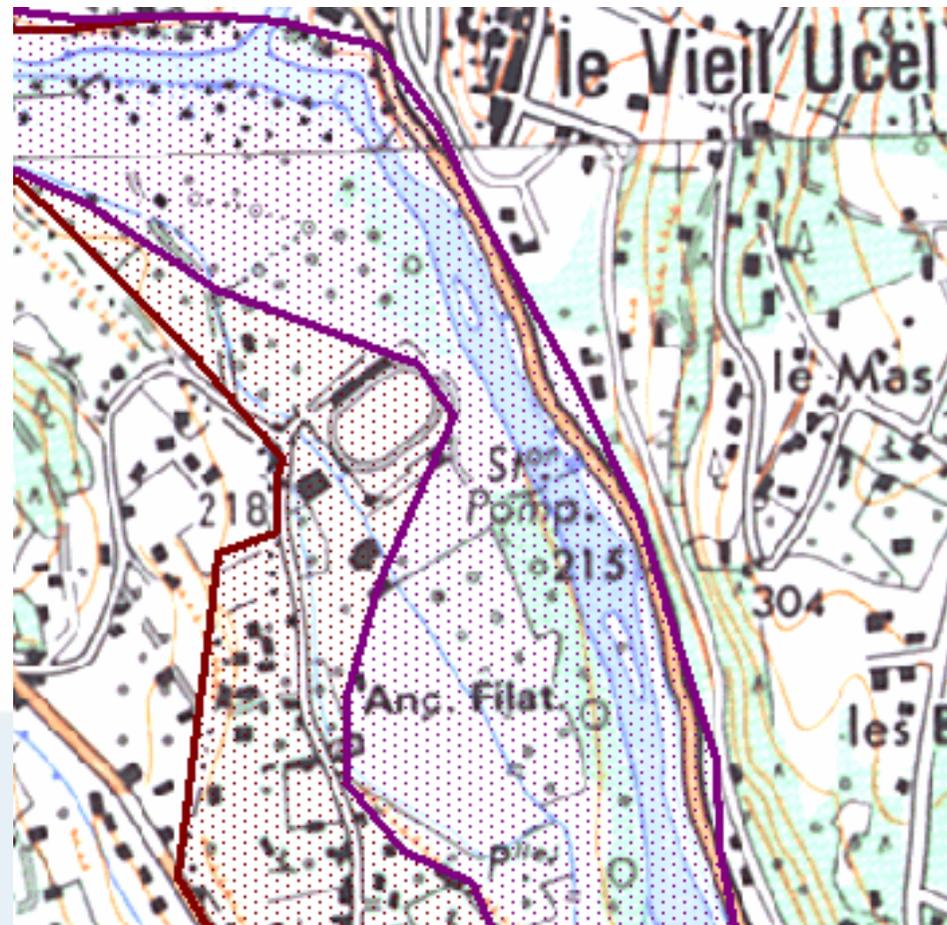
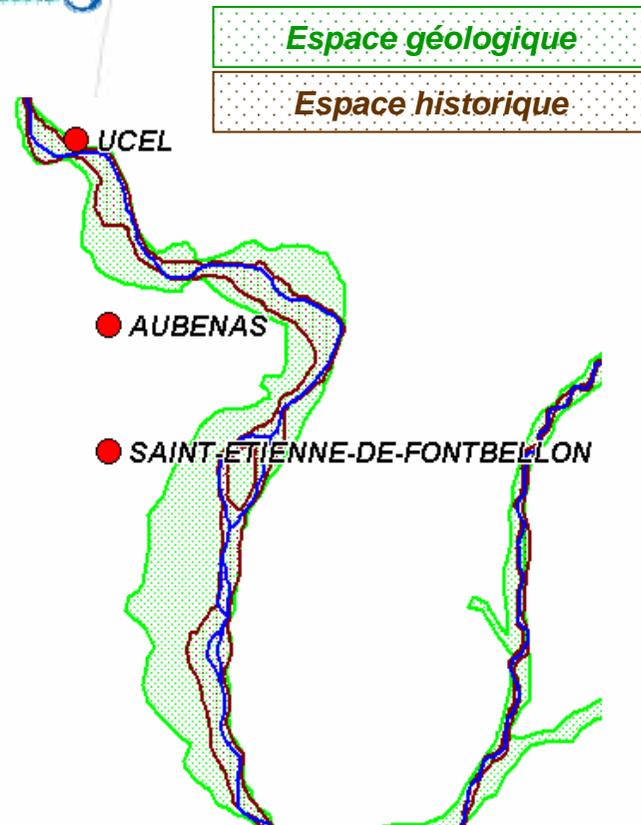
# Proposer différents scénarios d'espace de mobilité

Étude de la dynamique fluviale

Synthèse des données et mise en cohérence

Scénario de gestion

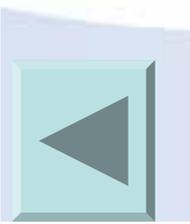
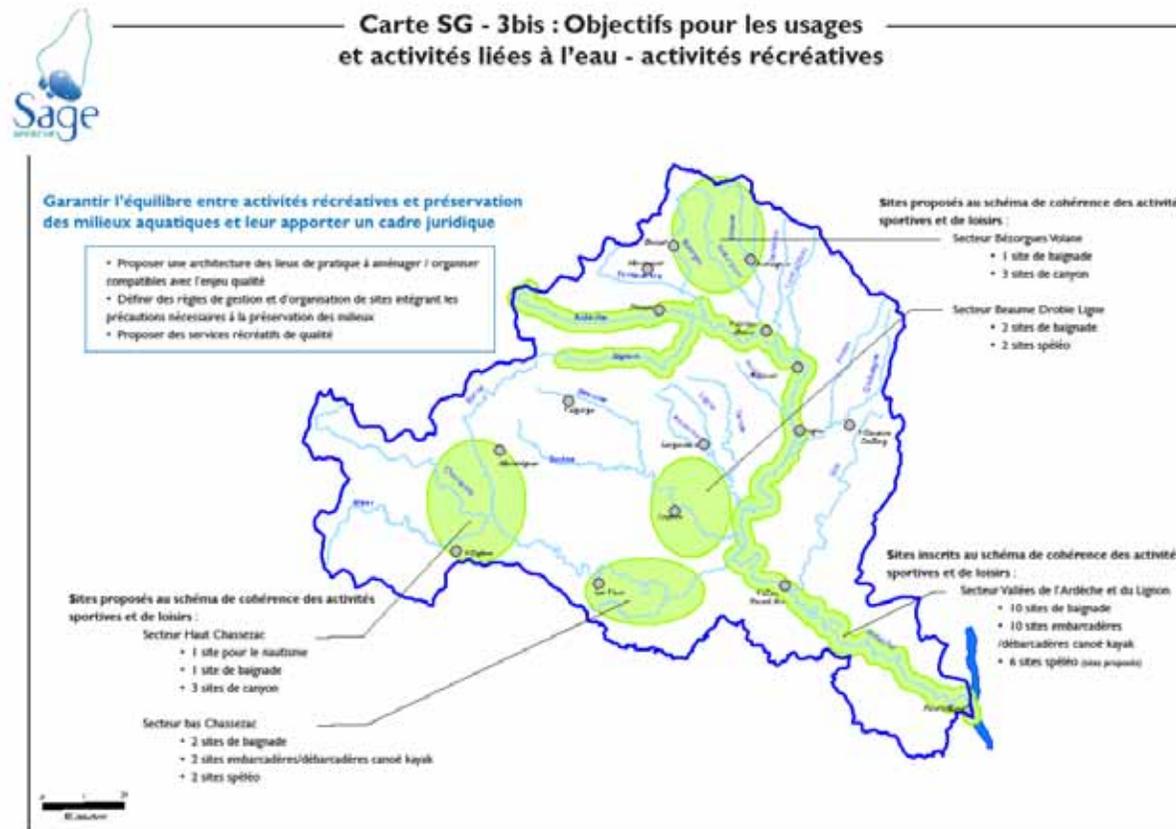
Sage  
FRANCHE



# Réduire la sur-fréquentation des milieux

## Etat des lieux des pratiques

## Proposition d'architecture de sites cohérente avec la préservation des milieux aquatiques



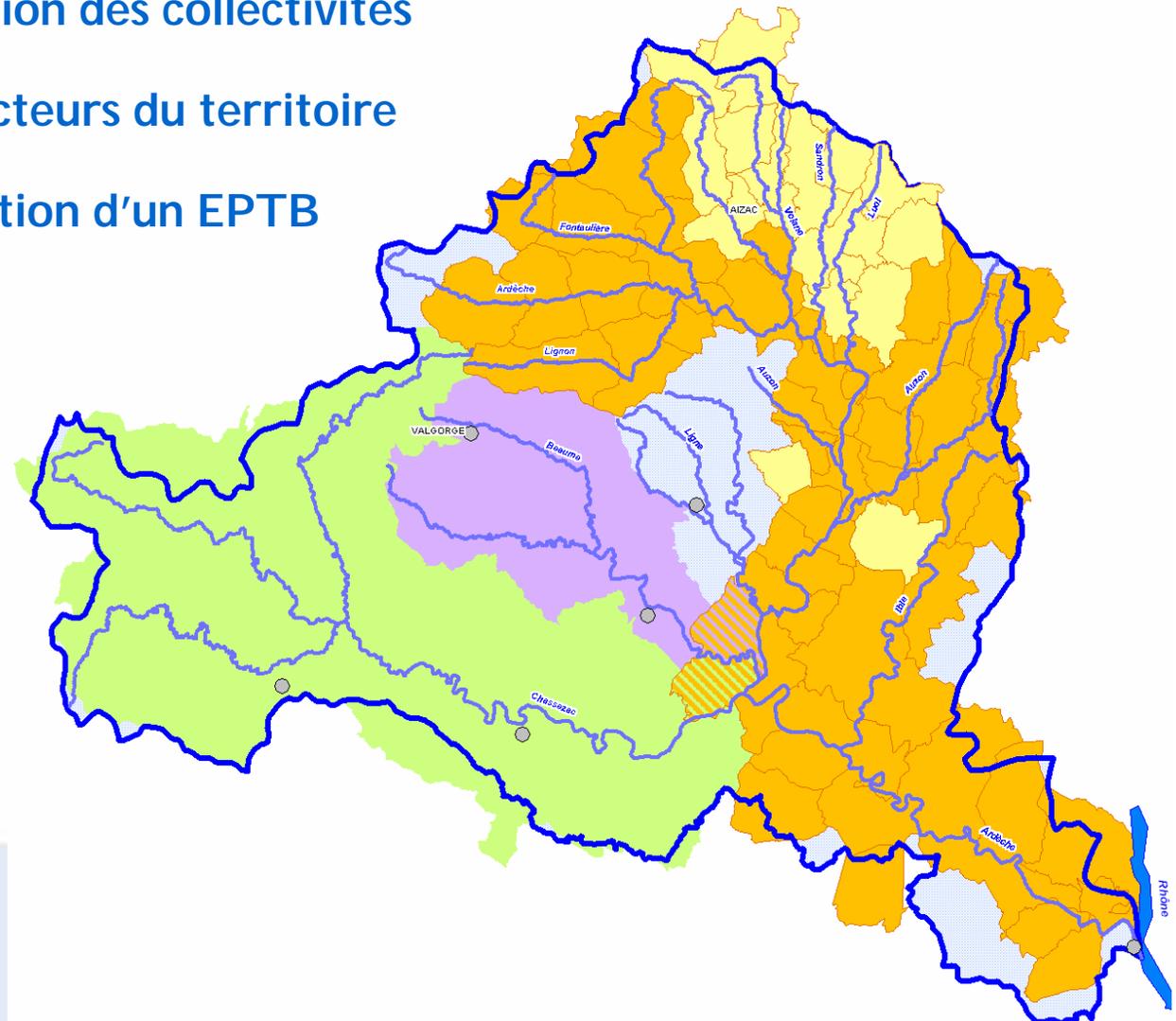


# S'organiser pour mettre en oeuvre le SAGE

Analyse de l'organisation des collectivités

Enquête auprès des acteurs du territoire

Scénarios vers la création d'un EPTB





# Anticiper la mise en œuvre du SAGE

**Analyse des circuits actuels de financement de la politique de l'eau**

**Analyse coût avantage des scénarios de gestion :**

- des étiages : différents niveaux de sécurisation des usages testés
- des aléas érosion (espace de mobilité) et inondation : analyse des impacts économiques sur les enjeux concernés (agriculture, camping)
- pour l'amélioration de la qualité de l'eau : mise en œuvre du programme de mesures découlant de la réglementation

**10 questions pour la mise en œuvre du SAGE, notamment :**

- coût des mesures pour l'amélioration de l'irrigation ?
- coût lié à l'amélioration des rendements de réseau AEP ?
- coût élargissement soutien étiage et réhausse Puylaurent ?
- quels mécanismes de financement pour une répartition équitable de ces coûts?



## 3.2 Désignation au bureau de la CLE



- ◆ Membres du bureau de la CLE restant
- ◇ Nouveaux membres du bureau de la CLE (proposition PB)
- ★ Membres titulaires de la CLE restant
- ★ Nouveaux membres titulaires de la CLE

